# PROCES – VERBAL
# DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU 10 DECEMBRE 2014

**Lieu : Salle Virunga, Hôtel Memling**

I. ***PRESIDENCE*** : S.E Martin KABWELULU, Ministre des Mines et 1er V/Président du C.E

***II. QUORUM :***

**Membres du Comité Exécutif présents :**

1. S.E Célestin VUNABANDI, Ministre du Plan et Président du C.E
2. S.E. Martin KABWELULU, Ministre des Mines, 1er V/Président du C.E
3. S.E. Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'ECNT ,2ième V/Président
4. S.E. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
5. M. Firmin Koto, délégué de la Présidence de la République
6. M. Simon TUMAWAKU, Délégué des Entreprises minières privées
7. M .Bin NASSOR KASSONGO., délégué de la Chambre des Mines
8. Mme. Yvonne MBALA, déléguée des Entreprises pétrolières
9. M. Robert MUNGANGA, délégué des entreprises minières publiques
10. Mme VAN de VEN, déléguée des entreprises forestières
11. M. Albert KABUYA, délégué de la Société Civile
12. M. Jacques BAKULU, délégué de la Société Civile
13. M Joseph BOBIA, délégué de la Société Civile

Ministère des Mines
27 MARS 2015 15h36
N° 01834
PAR BIBI

**Membres du Comité Exécutif en mission**

14. S.E. Roger SHULUNGU, Vice-Ministre des Finances
15. S.E. ABAYUWE LISKA, Vice-Ministre du Budget
16. M. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile
17. M. John BUPILA, DIRCABA du Premier Ministre
18. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M
19. M. IBOND RUPAS, délégué de la Société Civile

**Points focaux présents**

1. Honorable KONGO BUDINA, point focal Sénat
2. Honorable Nicolas BULUKUNGU, point focal Assemblée Nationale
3. Désiré BALAZIRE, Conseiller Principal 1er Ministre

**Invités**

1. Victor BATUBENGA, Inspecteur général des Finances, Chef des Services
2. Donat KAMPATA, Coordonateur CTCPM
3. Felix MUPANDE, DG CAMI
4. Joséphine SWALEHE, DG DGRAD
5. Liliane ILUNGA, DG COHYDRO
6. PINGA MOMBULE, Directeur DGRAD
7. Justin KABONGO, Inspecteur General IGF
8. Robert MENAMA, Inspecteur DGDA

9. Dieudonné BUKASA, Chef de Division DGI
10. MANTOMINA NKEMBO, Ambassade du Canada
11. Sue BREUMMER, US Embassy
12. Kabangu NKANDAMANA, US Embassy
13. ZANG JUAN , Ambassade CHINE
14. Stéphanie ROSSION, Ambassade BELGIQUE
15. Jean Claude MALONGO, Union Européenne
16. Prof FUMUNZANZA, Société Civile/CCNOSC
17. Ernest MPARARO, Société Civile/LICOCO
18. Scolastique ATADRA, Société Civile/FEJE
19. Henri MUHIYA, Société Civile/CERN-CENCO
20. Elisabeth CAESSENS, Société Civile/Centre Carter
21. Baby MATABISI, Société Civile/POM
22. Prof. MBEBWA KALALA, Société Civile/UCC
23. Eyenga LIONGO, Société Civile/IFAD
24. Steve PANZA, MMG Kinsevere
25. Eddy N'sa, Expert MECNT

Conformément au Règlement d'Ordre, le quorum étant atteint, le CE a valablement siégé.

## *III. ORDRE DU JOUR ADOPTE*

1. Adoption du PV du 19 novembre 2014
2. Présentation du projet de Rapport ITIE-RDC 2012 par l'Administrateur Indépendant

## *IV. DEROULEMENT DE LA REUNION*

1er Point de l'Ordre du jour : **ADOPTION DU PV DU 19 NOVEMBRE 2014**

Le PV du 19 novembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

**Note :** Le calendrier ci-après de la dernière étape vers la publication du Rapport ITIE –RDC 2012 a été adopté par les membres :

| | | |
|---|---|---|
| 11 décembre 2014 | : | Revue du projet de Rapport par le GTS |
| 12 décembre 2014 | : | Harmonisation entre GTS et Administrateur Indépendant |
| 13 et 14 déc. 2014 | : | Impression et envoi du projet harmonisé aux parties prenantes |
| 16 et 17 déc. 2014 | : | Réunion des PP/composante à Kinshasa, Matadi, L'shi et Bunia |
| 20 décembre 2014 | : | Atelier de mise en commun des améliorations des PP à Lubumbashi |
| 21 décembre 2014 | : | Mise à jour du Rapport par l'Administrateur Indépendant |
| 23 décembre 2014 | : | Impression du Rapport |
| 24 décembre 2014 | : | Réunion du CE et adoption du Rapport ITIE-RDC 2012 |
| 26 décembre 2014 | : | Publication du Rapport ITIE –RDC 2012 |

2ème point de l'Ordre du jour : **PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT ITIE –RDC 2012 PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT MOORE STEPHENS**

### a) Exposé

Conformément aux TDR, l'Administrateur Indépendant (AI) est tenu de présenter au CE un projet de rapport pour examen.

Avant de procéder à la présentation attendue, l'Administrateur Indépendant a fait remarquer que le projet qu'il exposait ce 10 décembre 2014, était mis à jour jusqu'au 28 novembre 2014. Ainsi, toutes les données qui lui sont parvenues au-delà de cette date, figuraient dans une autre version autre que celle détenue par les membres du CE et qui sera disponible le 11/12/2014

L'économie du projet présenté s'articule autour des principales constatations, du résultat de la réconciliation et des principales recommandations.

**i. Principales constatations relatives**

- aux informations contextuelles: le projet contient des données intéressantes tels que les revenus générés par le secteur extractif congolais (1,290 milliard de $ en 2012), l'importance de ce secteur dans l'économie nationale, les statistiques de production et les valeurs d'exportation, le cadre légal et fiscal du secteur, les paiements sociaux et infranationaux, etc.
- au Périmètre : 118 entreprises privées et publiques dont 25 pétrolières et 93 minières, 3 Régies financières nationales, 1 Régie provinciale et 4 ministères nationaux ont été retenus dans le Périmètre ITIE 2012.
- Exhaustivité des déclarations :
  - Secteur Hydrocarbures : Toutes les entreprises et toutes les AFE ont soumis des déclarations hormis l'Entreprise GLENCORE qui, en 2012, avait déjà quitté la RDC et la preuve de cessation des activités a été transmise à l'AI.
  - Secteur Mines : toutes les entreprises et toutes les AFE retenues ont soumis des déclarations hormis sept (07) Entreprises (VOLCANO, CONGO LOYAL, KALUMINES, SOMIDEC, COTA MINING, MATTADOR et MANOMIN) qui n'ont pas déclaré du fait qu'elles sont soit en liquidation ou en cessation définitive d'activités, soit inexistantes ou fermées à la période considérée. Les preuves ont été transmises à l'Administrateur Indépendant qui les a acceptées. Les paiements de ces Entreprises ont été déclarés unilatéralement par l'Etat pour un montant de 9,548 millions de $ soit 0,7% du total du revenu du secteur. Ce montant constituerait certainement une partie de l'écart résiduel.
- Fiabilité des déclarations
  - Déclarations des Entreprises : à la date du 28 novembre, 4 entreprises pétrolières et 42 entreprises minières n'avaient pas encore fourni la preuve de fiabilisation de leurs données.
  - Déclarations des Régies financières et autres entités : à la date du 28 novembre, l'AI n'avait pas encore obtenu le rapport de l'IGF sur la certification des déclarations des Régies financières et des Entreprises du Portefeuilles de l'Etat (EPE).

**ii. Résultat de la réconciliation et des Ecarts**

La situation arrêtée à la date du 28 novembre se présente comme suit :

- Secteur Hydrocarbures : l'Etat a déclaré avoir perçu des Entreprises pétrolières au total 472.724.000$ USD. Sur ce montant, seulement 97,86% de déclarations ont été réconciliées, dégageant un écart résiduel de 10,82 millions $USD dû essentiellement à l'Entreprise TOTAL RDC (ex Elf) qui a déclaré par erreur à l'ITIE puisque ces activités en RDC sont destinées à la distribution des produits pétroliers et non industrielles.
- Secteur minier : l'Etat a déclaré avoir perçu des Entreprises minières au total 817.366.000$Usd et ces dernières ont déclaré avoir payé à l'Etat 1.062.657.000$Usd. La réconciliation s'est effectuée seulement à 68,04%, ce qui dégage un écart résiduel de 250,579 millions de $USD dû essentiellement d'une part, aux pas de porte déclarés par SICOMINES

(175millions de $) et FRONTIER (101,5 millions de $), mais, non déclarés par l'Etat et d'autre part, à la cession d'actifs (20 millions $ USD) déclarée par la GECAMINES, et non par MUMI.

### iii. Principales Recommandations

Celles-ci portent principalement sur : - le registre des titres (mines et pétrole), - le processus de publication des contrats pétroliers, - le processus de déclaration des données de production et d'exportation, - la fiabilisation des données et - le transfert des titres pétroliers.

**Débat autour de la présentation du projet du Rapport ITIE –RDC 2012**

Les préoccupations de la composante Société civile:

- des Entreprises qui n'ont pas fourni les preuves de fiabilisation de leurs données, - les titres miniers des entreprises en liquidation ou fermées, - les écarts, la déclaration bilatérale des paiements sociaux, - la nomenclature des produits miniers à l'exportation, - les revenus de COHYDRO provenant de ses partenariats, la procédure de réajustement utilisée par le conciliateur ;

Les préoccupations de la composante Entreprises:

- connaître l'avis du Conciliateur au sujet du mécanisme de fiabilisation arrêté par le CE, - date de fourniture par l'A.I de la version actualisée du projet ;

Les préoccupations de la composante Gouvernement :

-assurances sur la recevabilité de ce projet par le S.I ITIE au sujet de l'exhaustivité, de la fiabilité des déclarations. Elle a également suggéré que pour la déclaration de la structure du capital et la propriété réelle l'on puisse aussi se référer aux informations renseignées par le Registre de commerce et crédit mobilier(RCCM).

A la suite des questionnements des uns et des autres, le Président du CE, l'Administrateur Indépendant (AI) ainsi que les Experts du Secrétariat Technique ont, tour à tour, fourni des réponses, on ne peut plus appropriées aux préoccupations soulevées.

Le Ministre des Mines, 1er Vice-Président du CE qui présidait la réunion a indiqué que des questions d'ordre général pouvaient trouver des réponses immédiatement tandis que les questions techniques seraient renvoyées au Groupe de Travail de Suivi. A ce sujet un représentant de la Société civile, appuyant le Président de la séance, a proposé au CE de déclarer recevable le projet de rapport et de le verser au GTS pour analyse approfondie.

Le Vice-Président du CE, après avoir rappelé qu'il existait un arrêté ministériel fixant la nomenclature des produits miniers à exporter auquel il faut se référer. Il a insisté sur la nécessité de doter l'ITIE-RDC d'un manuel de procédures à élaborer par le Secrétariat Technique afin de faciliter à tous la production des rapports ITIE.

Le Coordonnateur National (CN), satisfait du projet affirmant qu'il contenait l'essentiel des informations contextuelles et classiques, a demandé que l'écart résiduel de 250,579 millions de $ USD soit versé au GTS pour qu'il s'y penche sérieusement et propose la résolution dudit écart. En ce qui concerne la fiabilisation des déclarations, le CN a mentionné que lorsque l'AI approuve, en toute indépendance, les éléments de preuves qui lui sont présentés, cette question devrait être vidée puisqu'à considérer l'entreprise ALSESY qui n'avait pas répondu à cette exigence, celle-ci n'avait

effectué aucun paiement significatif et que des démarches était en cours pour que ALSESY s'exécute.

Le CN a enfin informé les membres que le rapport de certification de l'IGF sur les déclarations des Régies était fin prêt. Pour ce qui est des écarts, il a estimé que l'on ne devait pas avoir peur des écarts tant qu'ils sont explicables et qu'ils ne sont pas aussi significatifs.

Le responsable du CAMI a précisé que parmi les 7 entreprises minières dont l'Etat a déclaré unilatéralement les recettes, deux sont titulaires et cinq sont des entités de traitement dépourvues des titres. Les deux Entreprises (SOMIDEC et KALUMINES) ne figurent plus au Registre et leurs titres ont été repris par la Gécamines.

La responsable de la Cohydro a précisé, quant à elle que la seule participation générant les dividendes est celle dans Lirex. Ce dividende net d'impôt, rentre dans ses recettes ponctuelles et est déclaré à l'ITIE.

L'Administrateur Indépendant a pris bonne note de l'erreur de la déclaration de l'ordre de 9,916 millions de $ de Total-RDC, Entreprise en aval à l'ITIE en lieu et place de Total exploration &production, entreprise retenue dans le périmètre qui par contre n'était pas concernée par cette déclaration. Ainsi, l'AI s'est engagé à élaguer l'écart de 9,916 millions de $ après confirmation de la DGI.

L'AI a signalé qu'il respectait le mécanisme de fiabilisation des données tel qu'approuvé par le CE. Il a admis qu'il relirait la Norme en vue d'établir la concordance et éventuellement il formulera une recommandation à ce sujet dans le rapport final. Concernant la collecte des données sur la production et les exportations, il a proposé que le C.E de repense le formulaire pour faciliter la conciliation dans les prochains Rapports ITIE. La procédure d'ajustement a été expliquée et les écarts positifs et négatifs seront présentés distinctement dans le Rapport final.

**b) Délibération**

- Le projet de Rapport ITIE-RDC 2012 est déclaré recevable et sera soumis à la relecture du GTS ce 11 décembre 2014.
- Le Ministre des Mines devra saisir en urgence la Banque Centrale du Congo(BCC) pour obtenir la confirmation d'encaissement par le Trésor Public en 2012 des pas de porte versés par Frontier (101,5millions de $USD) et Sicomines (175millions de $USD). Les preuves fournies par la BCC devront être transmises à l'Administrateur Indépendant en vue de lui permettre de résoudre l'écart de 250,579 millions de $USD.

Le CE a adressé ses vives félicitations à l'Administrateur Indépendant.

L'Ordre du jour étant complètement épuisé, la réunion qui avait commencé à 14h30 a pris fin à 16H40.

**Mack DUMBA Jérémy**

Coordonnateur National

Rapporteur

**Martin KABWELULU**

Ministre des Mines

1er V/Président du CE